



Déclaration assurance

Par valou57380

Bonjour,

Mon permis a été annulé suite à une infraction commise en novembre 2019 puis jugé en octobre 2020. J'ai donc repassé mon permis mais concernant la déclaration sur mon contrat d'assurance pour les 5 ans sans incident, s'agit il de la date de l'infraction ou de la condamnation qui doit rentrer en compte ? Merci